

**Printemps 2011** 

# Fondation de dons particuliers

Il s'agit d'un moyen simple et efficace de soutenir les causes qui sont importantes pour vous.

#### Dans ce numéro

Dans ce numero
Kids in Class — Un héritage durable 1 - 2
Le budget fédéral cible les dons d'actions accréditives
La catastrophe au Japon : comment aider
Suggestion de lecture 'A Year of Living Generously' by Lawrence Scanlan4
La FDP franchit une étape clé

## Kids in Class – Un héritage durable

Pendant plus de trente ans, Michael Waring, président et chef de la direction de Galileo Global Equity Advisors Inc., une société de services de gestion active de portefeuilles d'actions, a investi des milliards de dollars dans une vaste gamme d'actifs au nom

de ses clients canadiens. Aussi valorisant que cela puisse être, rien ne peut se comparer au fait d'investir pour améliorer la vie des enfants des pays en développement. Michael croit que l'éducation donne aux gens le pouvoir de transformer leur propre vie, mais malheureusement, des millions d'enfants d'âge scolaire partout dans le monde n'ont pas la chance d'aller à l'école. Les privilégiés qui la fréquentent se retrouvent souvent dans des milieux d'apprentissage surpeuplés et inadéquats dont le

financement a coûté cher.

Comme il voulait élaborer son plan philanthropique de manière stratégique, Michael a suivi la méthode rigoureuse qu'il utilise habituellement en affaires afin de trouver un organisme de bienfaisance auquel il pourrait s'associer pour aider les enfants à accéder à l'éducation à laquelle ils ont droit. Il a appliqué les règles de contrôle préalable dans l'analyse des états financiers et s'est déplacé plusieurs fois pour observer le fonctionnement des projets

financés par divers organismes, puis il a décidé de s'associer à **Plan de parrainage international Canada** pour réaliser le travail qui permettra de changer des vies dans certains des pays où les conditions sont les plus difficiles au monde.



Michael Waring, fondateur de Kids in Class et Jackie Daye de Galileo Equity Advisors avec un groupe d'enfants d'une commune éloignée du nord du Vietnam.

Michael a appris l'existence de la Fondation de dons particuliers (FDP) par l'intermédiaire de son directeur de comptes, Brian Valvasori. En décembre 2010, Michael a constitué le fonds de dotation **Kids in Class**, dont l'administration a été confiée à la FDP. Au cours des quatre premières années, les profits générés par ce fonds seront investis dans le projet de parrainage communautaire novateur du **Plan** au Vietnam. Ce programme s'attaque aux principaux défis liés à l'éducation, y compris la santé, l'eau et

Suite à la page 2



## Le budget fédéral cible les dons d'actions accréditives

Depuis 2006, il est possible de faire don de titres cotés en bourse à un organisme de bienfaisance enregistré sans que cela donne lieu à un gain en capital imposable. Par conséquent, de nombreux Canadiens qui souhaitaient faire don de montants importants à des organismes de charité ont utilisé leurs actions accréditives pour financer leurs dons de charité à peu de frais. Lorsque l'on combine l'élimination du gain en capital sur les dons de titres cotés en bourse à deux programmes d'incitation fiscale, soit la déduction pour actions accréditives et le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance, le coût après impôt d'un tel type de don est très faible.

Les actions accréditives permettent aux sociétés des secteurs du pétrole, du gaz, des mines et des énergies renouvelables de transférer certaines déductions fiscales aux investisseurs. Le coût des actions accréditives est réputé être nul aux fins du calcul du gain ou de la perte au moment de leur disposition.

Voici un exemple : présumons que Jean est assujetti au taux marginal d'imposition le plus élevé de l'Ontario et qu'il achète des actions accréditives d'une valeur totale de 10 000 \$. Une fois la phase d'exploration terminée et les actions devenues négociables, Jean peut décider d'en faire don à un organisme de charité et réaliser ainsi une économie d'impôt de 46 % (4 600 \$) qui s'ajoutera à l'économie d'impôt de 46 % (4600 \$) dont il a déjà profité à l'achat des actions accréditives. Même si le coût des actions est ramené à zéro, Jean n'aurait pas eu à payer d'impôt sur les gains en capital puisque les actions accréditives sont considérées comme des titres cotés en bourse et qu'elles ne sont donc pas assujetties à l'impôt sur les gains en capital lorsque le contribuable en fait don à un organisme de bienfaisance. Par conséquent, il n'en aurait coûté que 800 \$ à Jean pour faire un don de 10 000 \$ (10 000 \$ - 4 600 \$ - 4 600 \$). On présume dans cet exemple que la valeur

au marché des actions accréditives au moment du don était de 10 000 \$ (égale au coût).

Le budget du gouvernement conservateur du 22 mars propose que les dons d'actions accréditives soient exonérés d'impôt uniquement en ce qui a trait à la portion du gain en capital représentant une augmentation de valeur par rapport au coût d'origine des actions. Dans l'exemple ci-dessus, Jean aurait donc à payer un impôt supplémentaire sur les gains en capital pour ce don de 2 300 \$ (10 000 \$ x 46 % x 50 %).

Quel que soit le parti qui formera le prochain gouvernement, il est possible que cette proposition soit adoptée et qu'elle s'applique de manière rétroactive à compter du 22 mars 2011. Par conséquent, les personnes qui investissent dans les actions accréditives devraient se montrer prudentes et consulter leur conseiller fiscal avant de faire un don.

#### Kids in Class – Un héritage durable

Suite de la page 1

les services sanitaires et la protection de l'enfant.

Par la suite, les fonds de **Kids in Class** serviront à répondre aux besoins les plus pressants du moment et resteront axés sur des activités destinées à améliorer l'éducation des enfants, notamment :

- la construction d'écoles;
- les bourses d'études, l'ameublement et le matériel scolaires;
- la réparation des écoles et les centres de soins et de développement du jeune enfant;
- les livres pour les bibliothèques, les fournitures scolaires et le matériel de terrains de jeux;

- l'approvisionnement en eau et les appareils sanitaires des écoles;
- la formation des enseignants.

Ce que Michael apprécie le plus dans le fait d'avoir désigné le Plan comme bénéficiaire de ce fonds de dotation est que chaque petite somme, toutes proportions gardées, peut toucher et améliorer des vies dans les pays en développement. « Vous pouvez avoir la certitude que l'argent investi dans le fonds Kids in Class servira à améliorer le niveau de vie de communautés entières, tout en mettant un accent particulier sur les



enfants et leur avenir, souligne Michael. Rien n'émancipe plus une personne ni ne lui permet davantage d'atteindre l'autonomie que l'éducation; c'est la solution à la pauvreté. »

Merci Michael d'avoir établi cette généreuse fondation avec la FDP. Pour obtenir plus de renseignements sur Kids in Class, y compris sur la façon d'effectuer un don, veuillez visiter le **www.kidsinclass.com**.

#### La catastrophe au Japon : comment aider

Le puissant tremblement de terre et le tsunami qui ont frappé le Japon le 11 mars ont fait plusieurs milliers de morts et encore plus de sans-abri.

Selon Gena Rotstein, chef de la direction de Dexterity Ventures Inc. et conseillère philanthropique, nous pouvons tirer plusieurs leçons des catastrophes naturelles survenues dans le passé, notamment en ce qui a trait à la gestion des dons :

- Après la catastrophe, l'importance des dons et la rapidité avec laquelle ils affluent peuvent parfois surcharger les meilleurs organismes.
- 2) Le besoin d'argent se fait encore sentir bien longtemps après que l'intérêt des médias à l'égard de la catastrophe s'est tari.
- Le délai entre le moment où vous effectuez votre don et celui où il est utilisé peut être plus long que prévu.
- 4) Certains organismes se spécialisent dans les dons lors des catastrophes de ce genre et d'autres, sans antécédents crédibles, font leur apparition du jour au lendemain.

Lorsque de pareilles catastrophes surviennent, les Canadiens cherchent des façons d'apporter leur soutien et de participer aux activités de secours et de sauvetage.



Offrir des premiers soins et du soutien psychologiques aux enfants est l'une des composantes fondamentales des efforts déployés au Japon.

Voici quelques-uns des organismes d'aide internationaux que vous pouvez contacter pour contribuer à ces efforts.

ADRA Canada
La Société canadienne de la
Croix-Rouge
Care Canada
Médecins Sans Frontières
Oxfam Canada
Plan de parrainage international
Canada
Armée du Salut
Aide à l'enfance – Canada
UNICEF
Vision mondiale Canada

Rappelons que c'est à vous, le donateur, que revient la responsabilité de vérifier comment vos fonds sont gérés. L'organisme de charité n'a pas à vous fournir cette information.

# Comment pouvez-vous obtenir cette information?

1) Demandez à l'organisme quel est son plan de mise en œuvre pour la gestion de crise à long terme. Si vous voulez que votre argent serve à répondre aux besoins immédiats, demandez quel est le délai d'exécution des projets. De nombreux organismes interviennent à différents stades du processus de gestion de la crise, tentez donc de trouver ceux qui exercent leurs activités durant la phase où vous souhaitez apporter votre soutien.



- 2) Si l'organisme de charité adhère au Code d'éthique relatif à la collecte de fonds ou à la Charte des droits des donateurs, une mention à cet égard devrait figurer sur son site Web ou dans sa documentation pendant la période de sollicitation pour expliquer comment les fonds seront utilisés si ceux-ci excèdent l'objectif de financement.
- 3) Visitez le site Web de l'Agence du revenu du Canada pour vous assurer que l'organisme auquel vous faites un don est bien un organisme de bienfaisance enregistré.

Une petite vérification peut se révéler très profitable.



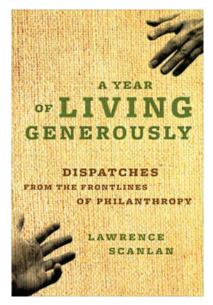


### Suggestion de lecture

Si vous voulez en savoir plus sur la philanthropie, nous vous suggérons le livre de Lawrence Scanlan intitulé *A Year of Living Generously*. Ce livre relate l'expérience personnelle et puissante d'un des meilleurs journalistes canadiens dans l'univers de la philanthropie. Est-ce qu'une seule personne peut changer les choses? Lorsque nous effectuons un don à un organisme de bienfaisance ou que nous travaillons bénévolement dans une banque alimentaire, nous participons au changement, n'est-ce pas?

Lawrence Scanlan a voulu trouver les réponses à ces questions. Il a sélectionné douze organismes de bienfaisance, puis il a passé un mois dans chacun d'entre eux et les découvertes qu'il y a faites ont permis de dresser le portrait de la philanthropie moderne : ses joueurs, ses politiques, les satisfactions qu'elle procure et les dangers qu'elle comporte.

Cette analyse rafraîchissante et critique des diverses méthodes d'intervention auprès des plus démunis de la planète démontre que nous devons tous –



particuliers, philanthropes de toutes provenances et gouvernements – faire preuve d'un niveau d'engagement et de solidarité plus important.

Partagez votre expérience philanthropique et courez la chance de gagner un exemplaire du livre

A Year of Living Generously Courriel: joanne.ryan@td.com.

#### Réalisation de la FDP

Dans notre bulletin de l'automne 2010, nous avons souligné le sixième anniversaire de la FDP dont les actifs dans les fonds de dotation avaient dépassé le cap des 100 millions de dollars. Nous sommes heureux de souligner que la FDP a franchi une nouvelle étape en atteignant la barre des 125 millions de dollars et qu'elle a ainsi pu redistribuer 18 millions de dollars à des organismes de bienfaisance. Nous tenons à remercier une fois de plus nos généreux donateurs et leurs conseillers qui intègrent les dons de charité à leurs plans financiers et successoraux globaux.





Photo : ©Greg Pacek

N'hésitez pas à me faire part de vos questions et de vos commentaires, par courriel à **joanne.ryan@td.com** ou par téléphone au **1-866-866-5166** ou au **416-308-6735**.

#### Jo-Anne Ryan

Vice-présidente, Services des conseils philanthropiques, TD Waterhouse Canada Inc. et directrice générale, Fondation de dons particuliers

www.tdwaterhouse.ca/privategiving

Les renseignements aux présentes sont en date du 10 avril 2011 et ont été fournis par TD Waterhouse à des fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Lorsque de tels renseignements sont fondés en partie ou en totalité sur des renseignements provenant de tiers, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties. Ces renseignements ne fournissent pas de conseils financiers, juridiques ou fiscaux, ni de conseils en placement. Les stratégies de placement, de négociation ou de fiscalité devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. TD Waterhouse, La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe et ses entités liées ne sont pas responsables des erreurs ou omissions relativement aux renseignements ni des pertes ou dommages subis.

Tous les produits et services de tiers mentionnés ou annoncés dans le présent bulletin sont fournis par la société ou l'organisme dont il est fait mention. Bien que ces produits et services puissent s'avérer des outils précieux pour l'investisseur indépendant, TD Waterhouse ne recommande aucun de ces produits et services en particulier. Ce n'est que par souci de commodité pour ses clients que TD Waterhouse met à leur disposition les produits et services de sources externes mentionnés. TD Waterhouse ne sera tenue responsable d'aucune réclamation, perte ou dommage découlant de leur achat ou utilisation.

La Fondation de dons particuliers est offerte par l'intermédiaire de TD Waterhouse. TD Waterhouse représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés TD Waterhouse (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires privés TD Waterhouse (offerts par La Société Canada Trust).

Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

MD/ Le logo TD et les autres marques de commerce appartiennent à La Banque Toronto-Dominion ou à l'une de ses filiales en propriété exclusive, au Canada ou dans d'autres pays.

